



Etrangers : la politique du rejet

Le 27 septembre 2017, la Cour de cassation rendait un arrêt remarqué dont la solution conduit à invalider le placement en rétention administrative de nombreux demandeurs d'asile devant être renvoyés dans le premier pays d'Europe par lequel ils avaient transité, en application du règlement de Dublin.

Le répit sera toutefois de courte durée. Dans le même temps, une amplification de la politique du rejet et de l'éloignement se trame en coulisse. Au delà des discours, elle se manifeste tous azimuts.

Par l'élargissement, presque illimité, des possibilités de contrôle d'identité frontalier dans le projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, dont le champ géographique est étendu, tout comme la durée, passant de six heures à douze heures consécutives. La prévention de la criminalité transfrontalière sert de prétexte fort commode à cette extension incontrôlée : l'affirmation textuelle de cet objectif est de pure forme et sera vite éclipsée par les pratiques et leurs motivations évidentes, faire du chiffre migratoire.

Par la banalisation sans précédent de l'enfermement des étrangers en situation irrégulière, qui constituerait l'une des mesures phares du projet de loi relatif à l'immigration à venir, selon l'AFP. Passant à 90 jours, voire à 135 jours en cas d'obstruction, la durée de la rétention administrative atteindrait des sommets inégalés, plus du triple de ce qu'elle était avant 2011. Le texte viserait également à contrer les effets de la jurisprudence précitée concernant les « dublinés » et à renvoyer dans des pays « tiers sûrs » un nombre important de demandeurs d'asile. Après le drame de Marseille, Gérard Collomb vient également d'annoncer la création de 200 places supplémentaires en centre de rétention et le renforcement des services des étrangers des préfectures pour systématiser l'enfermement dans un amalgame scandaleux entre étrangers en situation irrégulière et terroristes.

Par le développement de nouveaux dispositifs facilitant l'expulsion. La lecture du projet de loi de finances pour 2018 nous apprend la création de centres d'assignation à résidence près des aéroports et la généralisation de centres de retour un peu partout en France.

L'observatoire de l'enfermement des étrangers s'insurge contre cette quête obsessionnelle de l'enfermement des exilés, sur la seule base du caractère irrégulier de leur séjour en France. La précipitation avec laquelle ce gouvernement expulse et amplifie les dispositions passées sans discernement au nom de présupposés idéologiques, mérite la plus ferme dénonciation, afin que ce funeste brouillon ne serve de trame aux projets de lois annoncés.